

**À RETOURNER
IMPÉRATIVEMENT AVANT
LE MERCREDI 31 JUILLET 2013**

par mail : flabonne@infopro.fr
ou par fax : 01 77 92 98 33

NOM DE LA SOCIÉTÉ : _____

N° DU STAND : _____

RESPONSABLE DE LA CANDIDATURE :

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Pays : _____

Tél. : _____ Mobile : _____

Fax : _____ Email : _____

FICHE D'INSCRIPTION :

→ 2 produits au maximum par exposant - Une seule catégorie par produit.

(Si vous désirez présenter plusieurs produits, merci par avance de faire une photocopie de ce document)

Le jury votera sur la base de ce dossier de candidature. Il sera donc sensible à la clarté des informations transmises ainsi qu'aux éléments mis en avant pour étayer les points forts.

• DÉNOMINATION DU PRODUIT ET/OU SERVICE PRÉSENTÉ :

• CATÉGORIE À CHOISIR - UNE SEULE PAR PRODUIT PRÉSENTÉ :

- Évolution technique
- Économie d'énergie et Protection environnementale
- Prévention et sécurité

• DESCRIPTION GÉNÉRALE - TEXTE NE COMPRENANT PAS PLUS DE 600 CARACTÈRES, ESPACES COMPRIS PAR PRODUITS :

En quoi est-ce une innovation ? Quel est le bénéfice de cette innovation ?



• DATE DE MISE SUR LE MARCHÉ : (Mois+année) : _____ / _____

• PERFORMANCES TECHNIQUES (ACOUSTIQUES, THERMIQUES, ETC) :

• VALEUR MARCHANDE DU PRODUIT SUR LE MARCHÉ :

• MISE EN ÉVIDENCE DES POINTS FORTS PAR RAPPORT À LA CONCURRENCE :

• ORGANISME DE CERTIFICATION (EX : LABEL, CLASSEMENT, ETC) :

• CONDITIONNEMENT DU PRODUIT :

• GARANTIE (UNIQUEMENT SI SUPÉRIEURE À LA GARANTIE LÉGALE) :

• CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT (DIMENSIONS, POIDS, ETC) :

• DISTRIBUTION :

Entreprise Négoce

Autre - Préciser : _____

• MARCHÉ(S) VISÉ(S) - EX : COLLECTIVITÉS LOCALES, INDUSTRIE, ETC :

 Joindre une photographie du produit en fichier au format TIFF ou JPEG, résolution 300 dpi, format 10x10 cm minimum.

 Mention obligatoire, crédit photo : _____

Article 1 - Société organisatrice

Groupe E.T.A.I., S.A.S au capital de 47 111 184 euros, dont le siège est à Antony, organisateur du Salon Expogaz, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité au dit siège, décide d'organiser jusqu'au 10 septembre 2013 le concours intitulé "Concours de l'Innovation du Salon Expogaz 2013".

Article 2 - Le concours

Ce concours a pour vocation de récompenser les exposants, firmes principales, du Salon Expogaz 2013 concourant avec un produit, procédé, matériel, système, service ou technique innovant. Ce concours gratuit est ouvert à tous les exposants, firmes principales, du Salon Expogaz 2013. Les produits ou services admis à concourir pour le Concours de l'Innovation seront les derniers créés ou commercialisés par l'entreprise candidate. Seuls les dossiers complets remplissant les conditions énoncées ci-dessus pourront être examinés par le jury.

Comment participer ?

Les participants devront envoyer leur dossier en recommandé A/R, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante avant le 31 juillet 2013 minuit :

Fanny LABONNE - Concours de l'Innovation Salon Expogaz 2013
E.T.A.I. - BP 20156 - 10 place du Général de Gaulle - 92186 Antony Cedex
ou par e-mail à l'adresse : flabonne@infopro.fr

Le dossier doit comporter :

- A.** La fiche d'inscription dûment remplie et signée, comportant :
 - Nom de la société
 - Numéro de stand
 - Nom du responsable du dossier (adresse, numéro de téléphone, fax, email)
 - Nom du produit ou service
 - Autorisation de reproduction du dossier et des photos, crédit photo
- B.** Un descriptif succinct du produit ou service de 600 caractères maximum espaces compris. Ce résumé pourra faire l'objet d'une publication en cas de sélection
- C.** Un dossier de présentation dactylographié (format Word) à présenter relié, au format A4 et par e-mail, selon les informations demandées sur la fiche d'inscription.
- D.** Les photographies devront être présentées sur Cd-rom au format TIFF ou JPEG, résolution 300 dpi format 10x10 cm minimum, et en tirages sur papier photographique.
- E.** Documents techniques, annexes, brochures, témoignages utilisateurs, échantillons (facultatif). Toute annexe susceptible d'étoffer la candidature ou de préciser la nature du produit ou service présenté.

NOTA BENE :

- Le candidat est tenu d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la publication de son dossier et d'obtenir les droits de cession des photos pour parution dans les différents médias couvrant le prix de l'innovation Expogaz 2013.
- Tout dossier incomplet, illisible et/ou envoyé après la date limite du 31 juillet 2013 ne sera pas retenu.
- Pour que votre participation soit prise en compte, il faut impérativement que le premier acompte de votre réservation de stand soit versé.

Conseils de rédaction :

1. Le dossier devra respecter les rubriques indiquées
2. Le jury sera sensible au caractère clair, complet et concis de la référence, mais aussi aux éléments mis en avant pour en étayer les points forts
3. Le dossier doit pouvoir se suffire à lui-même

Article 3 - Sélection

Le jury est composé de personnalités de la filière gazière sélectionnées pour leur expertise professionnelle et leur indépendance vis à vis des candidats. Pour déterminer les nominés et lauréats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- Caractère innovant
- Percée/avantage technologiques
- Originalité/créativité/fiabilité
- Faisabilité et retombées économiques
- Avantages/efficacité de mise en œuvre
- Protection environnementale

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les clauses.

Je soussigné _____ certifie avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la publication du dossier présenté, ainsi que les droits de cession des photos pour parution dans les différents médias couvrant le Prix de l'Innovation qui aura lieu à l'occasion de Expogaz 2013 et atteste avoir pris connaissance et accepte, sans restrictions ni réserves, le règlement ci-après ainsi que les décisions du jury.

Date :

Signature :

Réunion et vote du jury :

Chaque dossier sera examiné par un jury qualifié. Le jury se réunira début septembre 2013 et examinera l'ensemble des dossiers parvenus au plus tard le 31 juillet 2013, cachet de la poste faisant foi. Le jury établira le palmarès. Il se réserve toutefois la possibilité de ne pas délivrer de prix ou d'augmenter le nombre de lauréats dans l'une ou l'autre des catégories ou de segmenter les catégories s'il l'estime nécessaire. Les décisions du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix. La liste des nominés sera mise en ligne sur le site Internet du Salon. Les noms des lauréats seront rendus publics le mercredi 11 septembre 2013 dans le cadre d'Expogaz 2013.

Nomination :

Les nominés et lauréats bénéficieront d'une visibilité accrue avant, pendant et après le Salon :
- Remise d'un diplôme ou d'un Trophée lors de la cérémonie des Prix de l'Innovation.

Article 4 - Clause de confidentialité

Le Groupe E.T.A.I. s'engage à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par l'exposant et expressément signalée comme telle par ce dernier du Groupe E.T.A.I., concernant le produit ou service présenté, avant l'ouverture du Salon Expogaz 2013.

Article 5 - Fonctionnement

- 5.1** Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères énoncés à l'article 2 ci avant, ne sera pas pris en considération pour l'attribution du prix.
- 5.2** La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler son concours.
- 5.3** Les sociétés nominées et lauréates autorisent, par avance et sans contrepartie financière, la société organisatrice à utiliser, à des fins promotionnelles ou publicitaires, leur nom et leur image, celui du produit ou service ainsi récompensé, de même que toutes images s'y rapportant, sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours de tiers à cet égard.
- 5.4** Les informations contenues sur le questionnaire de participation sont destinées à la société organisatrice et sont nécessaires à la prise en compte de la participation des candidats. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants pourront exercer leur droit d'accès et de rectification au regard des informations les concernant auprès de Groupe E.T.A.I. - EXPOGAZ 2013 - BP 20156 - 10 place du Général de Gaulle - 92186 Antony Cedex
- 5.5** La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit.
- 5.6** La participation au présent concours implique l'acceptation par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 6 - Litiges

La société organisatrice statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Renseignements :

Salon Expogaz / Concours de l'Innovation
BP 20156 - 10 place du Général de Gaulle - 92186 Antony Cedex
Tél. : 01 77 92 96 68 - Fax : 01 77 92 98 33

Cachet de l'entreprise obligatoire :